

Procédure de Réaffiliation informatique des Clubs dès le 1^{er} juillet 2010

Fin de la saison 2009/2010

La saison 2009/2010 se termine le 30 juin 2010.

Jusqu'à cette date, les procédures informatiques ne changent pas. Toutes les saisies restent possibles par les clubs.

A partir du 1^{er} juillet 2010 => bascule sur la saison 2010/2011

Lors de son accès au module de Gestion des Licences (pas de changement de mot de passe, le club conserve son code 2009/2010), le club devra remplir et valider obligatoirement l'ensemble des renseignements de sa **Demande de Réaffiliation** :

- Coordonnées du club
- Coordonnées du Correspondant
- N° licence du Président/Secrétaire Général/Trésorier
- Salles ou Terrains etc...

Sans validation, le club ne pourra plus accéder à ses licences.

Le club devra imprimer cette **Demande de Réaffiliation**, la signer et l'envoyer à sa Ligue Régionale.

Validation informatique par la Ligue Régionale

Dès réception du document dûment complété, la ligue Régionale devra indiquer le niveau de pratique de l'équipe senior du club et valider la **Demande de Réaffiliation**.

Le club pourra alors saisir à nouveau ses Créations de Licences, et ses Renouvellements.
